

conventionnels de pétrole et de gaz naturel avaient auparavant été exploités pour le bien de tous les Canadiens.

● (1530)

En 1985, le gouvernement conservateur est passé à l'autre extrême avec sa théorie qu'on répondrait adéquatement aux besoins énergétiques du Canada si seulement nous pouvions déréglementer le secteur énergétique. Les forces du marché devaient être l'agent de la politique énergétique fédérale. Mais s'en remettre uniquement au marché pour déterminer l'avenir énergétique des Canadiens est aussi peu judicieux que la tentative antérieure de contrôler tous les aspects de la mise en marché du pétrole et du gaz naturel canadiens. Le gouvernement l'a reconnu implicitement en créant le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et au forage et en lançant le processus de détermination des options énergétiques qui doit faire rapport au ministre de ses avis en matière de politique énergétique avant le 31 mars 1988. Le gouvernement conservateur a reconnu tardivement que l'énergie en général et le pétrole en particulier n'étaient pas seulement qu'un produit commercial. Il s'agit également d'un produit stratégiquement important dont la gestion exige une attention spéciale. La lenteur du gouvernement à le comprendre veut malheureusement dire que le processus de détermination des options énergétiques n'aboutira à une nouvelle politique que dans la quatrième année du mandat du gouvernement. A part ça, la période de flottement dans la politique du Canada se poursuivra jusqu'à ce que l'on ait réglé le sort de l'accord de libre-échange. Une autre question suscitée elle aussi par l'accord tourne autour du droit des provinces exportatrices d'énergie de continuer à favoriser leurs marchés interprovinciaux sur une base d'approvisionnement ou de prix.

Le problème se trouve aggravé par la manière dont l'accord de libre-échange circumscribit le processus de détermination des options énergétiques. Nous ne pouvons plus définir une politique énergétique canadienne. Notre politique énergétique aura à l'avenir un aspect continental, influencé par un partenaire dominant. L'apport des Américains à cet arrangement énergétique bilatéral sera-t-il bien éclairé?

Les États-Unis s'inquiètent énormément à propos de leur sécurité énergétique et nous pouvons nous attendre à ce que les responsables politiques américains agissent en conséquence dans leurs rapports avec nous, car ils sont obligés, dans une bien plus grande mesure que nous, de tenir compte des intérêts régionaux américains. A titre d'exemple, prenons la pétition en justice présentée au début du mois aux États-Unis en vertu de l'article 232 réputé être la disposition relative à la sécurité nationale dans le Trade Expansion Act de 1962. On y demande la réduction des importations de brut et de produits pétroliers aux États-Unis, en provenance notamment du Canada, que l'on prétend compromettre la sécurité nationale. Le pétitionnaire est le National Energy Security Committee qui représente un groupe d'associations diverses, de compagnies et de particuliers du secteur pétrolier; ils assurent environ un tiers de la production pétrolière américaine. Les deux extraits de cette pétition qui suivent donnent une idée du raisonnement de ce groupe. Voici le premier:

Pour le secteur pétrolier, comme pour d'autres secteurs, les importations constituent l'instrument qui permet de répercuter sur le marché américain les effets des prix mondiaux relativement moins élevés. Devant l'augmenta-

tion des importations de pétrole étranger à meilleur marché au début de 1986, importations qui ont dépassé la demande, les producteurs américains n'ont pas eu le choix et ont dû baisser eux aussi leurs prix pour demeurer compétitifs. Sur le marché mondial, les entreprises américaines sont des «vendeurs au prix du marché» en ce sens qu'elles sont tenues de fixer leurs prix en fonction du cours mondial courant et non pas en fonction de leurs coûts de production. En raison toutefois des coûts élevés de la production américaine, beaucoup de compagnies ont été incapables, du fait des prix plus bas répercutés sur le marché national par le biais des importations, de réaliser des bénéfices suffisants pour faire face à leurs coûts de production. D'où le déclin de la production, la faillite d'entreprises, le ralentissement accablant de l'activité dans l'industrie et, en conséquence, le chômage élevé des travailleurs du secteur pétrolier.

Le second passage dont je voudrais faire part dénote les préoccupations du pétitionnaire au sujet des répercussions de l'augmentation des importations de pétrole sur la sécurité nationale des États-Unis. Voici ce qu'on y lit:

Dans leur ouvrage récent intitulé «*Oil and War*», MM. Goralski et Freeburg, les auteurs, font remarquer que la guerre et le pétrole sont plus inexorablement liés de nos jours qu'à l'époque de la Seconde Guerre mondiale. Les difficultés éprouvées par les États-Unis lors de ce conflit... sont dérisoires par rapport aux difficultés d'aujourd'hui...

On a effectivement fait des guerres pour s'emparer de ressources naturelles. La présence des forces navales américaines et autres dans le golfe Persique montre bien aujourd'hui la gravité que certains pays attachent à la menace qui pèse sur le commerce international du pétrole.

Les États-Unis importent actuellement environ 40 p. 100 de tout le pétrole qu'ils consomment, ce qui représente une dépendance supérieure à celle de 1973 lorsque l'embargo du pétrole arabe a eu des conséquences aussi catastrophiques sur le monde occidental. Des experts américains en matière d'énergie craignent que cette dépendance puisse atteindre 60 p. 100 ou plus à la fin du siècle. Étant donné que le Canada et la mer du Nord perdent de l'importance en tant que fournisseurs de cet énorme marché, les États-Unis vont inévitablement voir augmenter encore une fois leur besoin en pétrole de l'OPEP, en particulier du pétrole du Moyen-Orient.

Les Américains, tout partisans de la libre entreprise qu'ils puissent être, n'ont pas toujours pratiqué la non-intervention. Leur comportement prouve de plus en plus qu'ils ne croient pas que le marché seul va résoudre leurs difficultés croissantes en matière d'énergie. En effet, l'accord de libre-échange, comme la réserve américaine stratégique de pétrole constituée de 540 millions de barils de pétrole déjà stockés, est une mesure délibérée de la part des dirigeants américains pour réduire leur vulnérabilité au cas où des événements néfastes se produiraient en matière d'énergie dans des régions du monde politiquement instables. Ils ont déclaré que l'élément énergétique de l'accord commercial constitue l'un des aspects les plus importants car il leur garantit un accès proportionnel aux réserves énergétiques canadiennes.